

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 AVRIL 2021

Délibération : **2021-04-177**  
OBJET : **TAUX D'ENCADREMENT DU TEMPS MÉRIDIEN**  
Nomenclature : **8.2.4**

<p><b>En exercice</b> : 29</p> <p><b>Présents</b> : 24</p> <p><b>Pouvoirs</b> : 5</p> <p><b>Absents</b> : 0</p> <p><b>Votants</b> : 29</p> <p>Délibération comportant :</p> <p>Annexe : /</p>	<p>Le douze avril deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le deux avril deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.</p> <p><b>Les membres présents en séance :</b> Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Jérôme AMIAUD, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES.</p>
---	---

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Elisa DRION donne pouvoir à Gwénola LEBRETON, Mickaël MENDES donne pouvoir à Yvon LERAT, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Claude RINCE, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

**Rapporteur** : Marie-Thérèse BERAGNE

La commune organise l'accueil périscolaire au sein des écoles publiques. Les temps d'accueil du matin et du soir sont déclarés auprès de la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale) et répondent à des règles d'encadrement fixées par l'Etat. La pause méridienne n'entre pas dans ce dispositif.

Néanmoins, afin de proposer un service de qualité avec des activités variées et sécurisés, le conseil municipal a défini des règles d'encadrement le 24 septembre 2012 : un animateur pour 20 enfants en maternelle, et un animateur pour 35 enfants en élémentaire. Ces taux d'encadrement sont toujours en vigueur.

Constats :

- Transformations des écoles depuis 2017 :
  - L'école Pauline-Kergomard ouvre en janvier 2019 et remplace l'école La Chesnaie devenu trop exigüe.
  - L'école Alexandre-Vincent a été agrandie à la rentrée 2018, on compte un espace restauration supplémentaire et un agrandissement accueillant 4 classes à l'étage et les salles réservées au périscolaire et accueil de loisirs « Les aventuriers » au rez-de-chaussée. L'école a augmenté sa superficie de 1652 m<sup>2</sup>.
  - Puis à l'école Joseph-Fraud, en 2017, un deuxième espace de restauration (dédié aux enfants en maternelle), et une nouvelle classe maternelle avec une salle de sieste attenante ont été créés.

Toutes ces transformations ont nécessité une adaptation de l'organisation et du fonctionnement des équipes d'animation et de restauration dans chaque école. Mais aujourd'hui, il est difficile de mettre en adéquation le taux d'encadrement actuel avec

l'augmentation des espaces occupés sur le temps du midi tout en garantissant une qualité de service maximale et une sécurité optimale.

- Modification de la durée de la pause méridienne  
Avec le passage à 4 jours et demi d'école par semaine, le temps méridien a été raccourci de 10 min. Cela peut paraître peu mais avec un effectif en constante augmentation, les équipes ont l'impression de devoir tout le temps presser les enfants, particulièrement en maternelle.
- Mobilisation d'un animateur pour le pointage  
Un animateur est chargé de pointer à l'aide d'une tablette tous les enfants présents au restaurant scolaire.
- Les enseignants n'interviennent plus dans les salles de restauration.  
Jusqu'à il y a encore deux ans, les enseignants de classe élémentaire se mobilisaient aussi bien sur Joseph Fraud que sur Alexandre Vincent pour aider à l'accompagnement des repas. Aujourd'hui un animateur doit être mobilisé en restauration pour cette mission alors que les besoins sur les autres espaces n'ont pas diminué.
- Manque de diversité dans les activités proposées sur le temps méridien en élémentaire.  
Certes le temps méridien est avant tout un temps de restauration mais il est dans l'intérêt des enfants d'avoir accès avant et après leur repas, à des activités qui correspondent à leur rythme. Ils doivent pouvoir se reposer pour certains, se défouler ou encore créer pour d'autres. Il est difficile aujourd'hui de pouvoir répondre à chacun de ces besoins.

Pour cela, il convient de renforcer le taux d'encadrement du temps méridien, dès la prochaine rentrée scolaire les écoles publiques.

Proposition :

- 1 animateurs pour 14 enfants scolarisés en maternelle
- 1 animateur pour 25 enfants scolarisés en élémentaire

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

**- DE VALIDER les taux d'encadrement présentés ci-dessus, de les rendre applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2021.**

**Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 12 avril 2021  
Alain ROYER, Maire

